



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 31 janvier 2018

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

Absente excusée:

Maud BRIAND

Gérard MACE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du Jour :

- 1) Adhésion de Redon Agglomération à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de Vilaine
- 2) Plan communal de sauvegarde
- 3) Régime Indemnitaire (RIFSEEP)
- 4) Proposition d'achat de deux ordinateurs et d'un disque dur
- 5) Informations au conseil
 - a. Plan local d'urbanisme : remarques du Préfet du Morbihan
 - b. La taxe d'aménagement
 - c. Clocher de l'église
 - d. Projet de halte fluviale
 - e. Rencontre avec Véronique Dugré, co-gérante du Canotier, après 6 mois d'activités
 - f. Visite de l'assemblée nationale
 - g. Certificat d'économie d'énergie

Approbation du compte rendu de conseil du 15 décembre 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande la permission au conseil municipal de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : la première concernant le Plan Local d'Urbanisme, la deuxième le commerce le Canotier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1- Adhésion de Redon Agglomération à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de Vilaine
– Modifications des statuts

Redon Agglomération dispose depuis le 31 décembre 2017 d'une compétence facultative « protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ». Il est proposé de compléter cette compétence par « la gestion des ouvrages structurants multi usages à dominante hydraulique ».

D'autre part, l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a été transformé en syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin de Vilaine (EPTB Vilaine) auquel souhaite adhérer Redon

Agglomération afin de lui transférer la gestion des ouvrages structurants multi usages à dominante hydraulique, l'animation et le portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'évolution de la compétence communautaire protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques telle que précisée ci-dessus,
- approuve les statuts communautaires modifiés.

2- Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Théhillac est concernée par une zone Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), à ce titre elle est dans l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est un document regroupant les processus à mettre en place et les personnes référentes en cas de crise ou d'évènements graves sur la commune. Gérard Macé présente aux conseillers le Plan Communal de Sauvegarde élaboré par la commission de travail. Par ailleurs, en complément, une réserve communale de sécurité civile va être mise en place avec des volontaires afin d'apporter un appui logistique et de prendre en charge les personnes sinistrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de communal de sauvegarde présenté,
- approuve la création d'une réserve communale de sécurité civile.

Pour toute information concernant la réserve communale, venez vous renseigner à la mairie.

3- Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire a déjà été adopté par le conseil municipal au mois de juin 2017. Toutefois, ce régime indemnitaire comporte une part fixe et une part variable. Le conseil ayant délibéré seulement sur la part fixe, le Préfet du Morbihan demande de délibérer sur la part variable : complément indemnitaire annuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel),
- approuve le complément indemnitaire annuel qui sera versé en fin d'année selon les entretiens professionnels.

4- Proposition d'achat de deux ordinateurs et d'un disque dur

Il est proposé l'achat de deux ordinateurs portables, l'un principalement pour la mise à jour du site internet de la commune avec peu de mémoire et l'autre pour les élus. Un disque dur pour les sauvegardes quotidiennes est également souhaitable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions en fixant un budget total de 800€.

5- Plan local d'urbanisme

Le Maire a reçu un courrier du Préfet du Morbihan appelant quelques remarques sur le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par le conseil. Parmi les quelques points soulevés, le Maire propose d'en modifier quatre dans le PLU : retirer la possibilité d'« extension » au lieu-dit Cranhouët, concernant l'opération d'aménagement et de programmation n°1 supprimer la liaison douce dans le règlement écrit,

donner la possibilité d'avoir un aménagement programmé en trois phases et la modification de l'implantation des constructions en zone agricole (de 3 mètres à 1,90 mètres de la limite de propriété).
Le conseil municipal, à la majorité avec 9 voix pour et une abstention, valide la proposition.

Par ailleurs, trois recours gracieux concernant le PLU ont été reçus en mairie. Pour y répondre, le Maire propose de prendre un avocat par le biais de l'assurance de la commune GROUPAMA.
Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de faire appel au service juridique.

6- Rencontre avec Véronique Dugré, co-gérante du Canotier.

Une rencontre a eu lieu entre le Maire, les adjoints et Véronique Dugré, à la demande de celle-ci et de Monsieur Didier Delatte afin de faire un point après 6 mois d'activités.

Un point a également été fait sur le bâtiment avec entre autre un problème de chaudière et un manque d'isolation dans les combles qui engendre une perte de chaleur.

Les combles seront isolés prochainement, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

En ce qui concerne le problème de chaudière, celui-ci a perduré pendant presque un mois avant que la panne soit enfin trouvée et réparée. Le maire propose au conseil municipal de ne pas facturer un mois de loyer en compensation du préjudice subi.

Après débat concernant la partie du loyer concerné : logement ou commerce, un vote à main levée a été réalisé :

- 4 voix pour ne pas facturer un loyer du logement,
- 3 voix pour ne pas facturer un loyer du commerce,
- 2 voix contre le fait de ne pas facturer un loyer,
- 1 abstention

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas facturer un mois de loyer du logement.

7- Informations au conseil

a. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique aux demandes d'autorisations : permis de construire ou déclaration préalable. Elle est composée d'une part communale et d'une part départementale.

En carte communale, la commune n'avait pas voté de taxe d'aménagement, il existait seulement la part départementale. Le plan local d'urbanisme impose la mise en place d'une taxe d'aménagement du minimum de 1% sur la base de 363€ du m² pour la part communale.

b. Clocher de l'église

D'importantes infiltrations d'eau ont été constatées dans l'église. Après l'intervention d'une entreprise, il s'avère que la fuite vient du cône du clocher. Les joints doivent être entièrement refaits obligeant l'installation d'un échafaudage. Nous sommes en attente d'un devis d'une entreprise spécialisée.

Par ailleurs, deux statues en bois dans l'église devraient être restaurées au vue de leur état de dégradation. Les travaux s'élèvent à 5 400€ TTC pour les deux statues. Une recherche de financement avec la paroisse, Art Thé et d'autres partenaires est en cours.

c. Projet halte fluviale

Après deux réunions, le projet de halte fluviale sur les bords de la Vilaine arrive au stade de pré-étude. Un chiffrage du projet est nécessaire. Cette pré-étude étant payante des devis vont être demandés et ils seront présentés à une prochaine réunion de conseil municipal.

d. Visite de l'assemblée nationale

Une sortie de conseil municipal est organisée le samedi 22 septembre 2018 à Paris afin de visiter l'Assemblée Nationale et probablement le Sénat. Cette sortie sera organisée avec la commune de Saint-Malo de Beignon (Morbihan).

e. Certificat d'économie d'énergie

Redon Agglomération est labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. A ce titre, dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie, les communes membres peuvent bénéficier d'une majoration et d'un financement à hauteur de 75 à 77% sur les montants de travaux concernant des économie d'énergie sur des équipements ou des bâtiments communaux de plus de 2 ans.

Plusieurs travaux sont envisagés dans les bâtiments, une réflexion va être menée afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de subvention.

f. Pass commerce

La région Bretagne et Redon Agglomération ont mis en place une subvention destinée aux entreprises de moins de 7 salariés. Les dépenses éligibles sont nombreuses : amélioration de l'accessibilité, embellissement de vitrine, achat de machine ... La subvention versée est de 30% d'un montant subventionnable entre 3 000€ HT et 25 000€ HT.

Des renseignements complémentaires peuvent être donnés en mairie ou au siège de Redon Agglomération.

g. Syndicat de voirie

La commune de Théhillac a une convention avec le syndicat de voirie de Plessé pour effectuer certains travaux de broyage et d'élagage sur la commune. Celui-ci est amené à disparaître, un groupe de travail doit se réunir au premier semestre 2018 afin de discuter du fonctionnement après la disparition du syndicat.

h. Aire de jeux

Le Maire informe les conseillers que la balançoire de l'aire de jeux va être déplacée car celle-ci a été jugée trop proche des autres jeux suite à un contrôle de SPORTEST spécialiste sécurité.

i. Protection des monuments historiques

Les bâtiments au lieu-dit la Cour sont inscrits au titre des Monuments Historiques. Le Maire informe les conseillers que Monsieur Le Verger a demandé l'extension du périmètre de protection des monuments historiques aux deux accès menant à la Cour. Cette demande sera étudiée lors d'une commission au cours de laquelle des élus seront invités à participer.

j. Etang dit « aux Chesnin »

Dans le cadre de la pérennisation du sentier pédestre, une rencontre est programmée le 7 février prochain avec le maire de Sévérac et les consorts Magré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 2 mars 2018 à 20h00.

Commission finances le jeudi 8 février 2018 à 20h00.

INFORMATIONS DIVERSES

Recensement des jeunes de 16 ans

Il est rappelé que tous les jeunes qui ont 16 ans doivent venir en mairie se faire recenser dans les trois mois après leur date anniversaire. Ils doivent se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Mission Locale de Redon

Monsieur Damier GOUGEON est le nouveau conseiller sur le secteur de Théhillac. Mission Locale, 3 rue Charles Sillard, Redon – Tél. 02.99.72.19.50.

Club des Ajoncs d'Or

Le Club des Ajoncs d'Or Saint-Dolay/Théhillac organise un voyage d'une semaine au Pays Basque du 24 au 29 juin 2018. Pour plus de renseignement, contactez Marie-Madeleine Le Thiec au 02.99.90.24.21.

Rappel : Feux ouverts

Le brûlage de tous les déchets est interdit dans un rayon de 50m des habitations

Recyclerie

Depuis la fin de l'année, la recyclerie de Redon est ouverte au public. Elle vous accueille au « 7 rue de Briangaud » dans la zone commerciale du même nom. Les dépôts peuvent se faire les mercredi, jeudi, vendredi de 14h00 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

La boutique est ouverte uniquement le samedi (pour l'instant) de 9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00.

Tél : 02.57.71.00.35 – Mél : ass.recyclerie.redon@gmail.com

Compteur Linky

Le compteur de nouvelle génération « Linky » va remplacer nos anciens compteurs électriques dans le courant de cette année. Une brochure d'information est disponible en mairie.

Collecte de métaux

Une nouvelle collecte de métaux ferreux et non ferreux sera effectuée **le samedi 3 mars 2018** de 9h30 à 12h00 à l'atelier technique.

Profitez-en pour vous débarrasser de votre tas de ferraille.

Eclairage public

Les lanternes fixées sur les poteaux béton ont été changées sur la commune fin 2017.